



Mission freelance 1 an temps plein

Par CLEMENCE

Bonjour à tous,

Je me permets de revenir vers vous pour vos lumières sur une proposition qui vient de mettre faite par une entreprise de prestations de services, elle-même mandatée par un client final.

Voilà les éléments :

- Je suis freelance en statut EI
- on me propose une mission de 1 an minimum
- temps plein

Ce qui me chiffonne :

- c'est très flou sur le "temps plein", d'abord on me dit que je n'ai pas le droit par conséquent de prendre d'autres clients (?), ensuite que si, mais que étant payée TJE tous les jours c'est quand même normal qu'on me demande d'être 100% dispo (mais donc dans les faits je ne peux pas prendre d'autres missions pendant un an)
- que mon organisation ne m'appartiendra pas (ex : si on t'appelle il faut répondre dans l'heure maximum, les jours et heures de réunion me seront imposées sans me demander mes dispos).

Pour moi : ça sent le salariat déguisé avec le lien de subordination qui va avec. La personne qui cherche a me recruter me dit que c'est la première fois qu'elle entend ce terme, qu'elle ne comprend pas ma vision très "année 90" du freelancing, mes réticences, ne voit que des avantages.

Questions : suis je dans le vrai concernant l'absence de subordination du freelance? puis je me prémunir de ce lien de par un contrat ou autre?

Merci !!!

Par ESP

Bonjour, bienvenue

Je pense également que c'est anormal et que vous devriez vous renseigner directement auprès de l'inspection du travail ou d'un avocat conseil.

Un article

[url=https://www.jurisconsulte.net/fr/articles/id-3854-faux-auto-entrepreneurs-quels-sont-les-indices-d-une-relation-salari-ee-deguisee-]https://www.jurisconsulte.net/fr/articles/id-3854-faux-auto-entrepreneurs-quels-sont-les-indices-d-une-relati-on-salariee-deguisee-[/url]